

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 3 (1858)
Heft: (14): Supplément au No 14 de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Rapport du département militaire fédéral pour l'année 1857 [suite et fin]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328614>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUPPLÉMENT AU N° 14 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE

AOUT 1858.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL POUR L'ANNÉE 1857.

B. Administration militaire en particulier.

(*Suite et fin.*)

L'artillerie a eu de la peine à acquérir, lors des premiers exercices tactiques, la mobilité qui lui est nécessaire, bien qu'on n'ait rien négligé pour donner aux recrues les connaissances nécessaires pour les manœuvres de campagne. Mais les trois semaines qui ont précédé leur réunion avec l'école centrale, sont évidemment insuffisantes, et il faudra à l'avenir commencer leur instruction quatre semaines avant de les attacher à cette école.

Voici quelle a été la marche de l'école, conformément au plan d'instruction qui avait été arrêté. Pendant la première semaine on s'est occupé de répétitions destinées à servir de transition à l'école de théorie, l'état-major général a fait de la tactique, du dessin topographique, du service d'état-major et des levées de terrain, les officiers d'artillerie et du génie ont étudié le service de leurs armes respectives. Les travaux pratiques ont prédominé dans la seconde semaine ; l'état-major a continué ses levées de terrain en y rattachant quelques connaissances militaires, les leçons de castramération ont été appliquées, l'école de brigade et de bataillon a été répétée avec des cordeaux, les officiers d'infanterie déjà entrés à l'école ont pris part à cet exercice ; la connaissance des armes à feu et de leurs effets, a également été reprise dans cette seconde semaine. Dans cette même période, les officiers d'artillerie et du génie se sont aussi occupés d'exercices sur le terrain dans la spécialité de leurs armes. Dès la troisième semaine les officiers qui n'avaient pas encore été incorporés dans l'un des corps arrivés à l'école, abordèrent la tactique proprement dite des différentes armes, les officiers de l'état-major général et de l'infanterie étudièrent le service de sûreté en campagne et celui de tirailleurs, les officiers d'artillerie appliquèrent la tactique de leur arme, le choix des positions, etc. L'école était au complet au commencement de la quatrième semaine, elle forma dès lors une division de deux brigades d'infanterie ayant chacune des armes spéciales. Tous les officiers furent répartis, et dès lors l'on ne fit plus que des exercices pratiques. L'on commença alors les manœuvres de campagne proprement dites, elles eurent lieu d'abord par bataillons sans armes spéciales, l'on y adjoignit ensuite des détachements d'artillerie, puis l'on manœuvra par brigades. A la fin de l'école, toute la division prit part à deux grandes manœuvres avec bivouacs. Il y eut également dans la quatrième et dans la cinquième semaine une demi-journée consacrée à des manœuvres de division et à un passage de l'Aar, préparé par les troupes du génie.

L'enchaînement systématique de tous ces exercices, dont l'un découlait toujours clairement de celui qui l'avait précédé, a certainement produit des résultats utiles pour

la plupart des officiers ; ce qui le prouve, c'est l'intérêt constant avec lequel ils les ont suivis. Il faut ajouter encore que lorsque le génie, la cavalerie ou les carabiniers ne manœuvraient pas avec les armes réunies, ils étaient exercés dans le service de leur arme, comme ils l'auraient été dans un cours de répétition.

Comme un petit nombre seulement d'officiers avaient amené des chevaux à l'école, les nombreux chevaux de selle de la Confédération ont été d'une grande utilité, en servant à monter convenablement les officiers d'état-major et ceux de l'artillerie. Les chevaux loués pour l'artillerie étaient en général bons et aptes au service, quoiqu'il s'en soit trouvé quelques-uns dans le dernier convoi qui n'ont supporté que difficilement les exercices assez fatigants des deux dernières semaines, et qui n'auraient pas pu faire un service de campagne. Les chevaux de la cavalerie étaient en moyenne bons et vigoureux ; mais comme quelques dragons avaient blessé leurs chevaux avant d'entrer à l'école, l'effectif déjà si faible des compagnies s'est encore trouvé réduit.

L'école a été inspectée par M. le général Dufour, dont la présence a produit le meilleur effet sur les troupes réunies. Le désir de figurer honorablement devant le premier officier de l'armée fédérale, a contribué sans doute à la réussite complète des manœuvres de division qui ont eu lieu à l'inspection finale, favorisée par un temps magnifique.

Si l'école centrale a eu d'heureux résultats pour la plupart de ceux qui y ont assisté, et si sa séparation en deux parties avait présenté des avantages, il ne faut pourtant pas admettre cette organisation comme définitive. L'expérience a montré que deux modifications devront être introduites dans l'école prochaine. Il faudra en premier lieu n'appeler qu'un plus petit nombre d'officiers à l'école de théorie, il ne faudra en particulier y réunir que les officiers de cavalerie, de carabiniers et d'infanterie, dont les corps devront se rendre à l'école d'application. Il est à désirer en outre que tous les officiers soient parvenus à un degré approximativement égal de développement, et que des officiers supérieurs moins avancés ne se trouvent point réunis avec des officiers subalternes d'un développement supérieur. — En second lieu, il importe de prolonger d'une semaine l'école de théorie, afin de pouvoir y attacher des exercices pratiques en plus grand nombre, l'on abrégera en revanche d'une semaine l'école d'application. C'est là ce que conseillent et l'inspecteur et le commandant de l'école de 1857.

7^e Rassemblements de troupes.

Il n'y a pas eu de rassemblements de troupes pendant l'année dernière. Dans son arrêté sur le budget de 1858, l'Assemblée fédérale invite le Conseil fédéral à examiner s'il ne serait pas convenable de changer ce qui concerne les rassemblements de troupes, de manière à ce qu'un rassemblement ait lieu chaque année. Nous sommes en outre invités à porter au budget une somme annuelle de fr. 150,000 pour cette dépense. C'est ce qui nous engage à faire les observations suivantes :

Les rassemblements de troupes sont le couronnement nécessaire de notre instruction militaire. Les écoles de recrues et les cours de répétition ont pour but de

donner aux divers corps de troupes une instruction qui les mette à même d'exécuter les mouvements de la tactique élémentaire de leur arme; l'école centrale enseigne aux officiers la tactique des armes réunies, avec ses applications à des corps de troupes dont l'effectif est réduit. Mais cette instruction systématique n'acquiert son entier développement et une étendue aussi complète qu'il est possible avec des milices, que par des manœuvres auxquelles prennent part les unités tactiques dans leur force réglementaire et placées dans des conditions semblables à celles d'une campagne. Des réunions de troupes dans ce sens répondent au besoin de plus en plus vif, qui se fait jour maintenant dans toutes les armées; on veut exercer des mouvements qui ont leur application dans la guerre, plutôt qu'exécuter des manœuvres avec une régularité mathématique sur une place de parade. La Suisse a surtout besoin de réunions semblables, parce qu'elles complètent le développement des officiers supérieurs, et que c'est par elles seulement que l'on peut apprécier les capacités des divers commandants de corps.

En considération de la haute importance de ces rassemblements, il paraît donc nécessaire d'organiser chaque année une réunion de ce genre et d'y appeler chaque fois une division sur le pied de guerre. On introduirait pour l'appel au service un tour de rôle régulier de toutes les troupes, de manière à ce que dans une série de 8 à 10 ans, tous les corps qui font partie de l'armée, ou du moins tous ceux qui composent l'élite, eussent assisté une fois à un pareil rassemblement. Si ces manœuvres n'ont lieu que de deux en deux ans, l'instruction préparatoire des officiers et des soldats est moins régulière que si les rassemblements de troupes sont annuels. Les cantons envoient volontiers aux réunions bisannuelles des troupes qui ont déjà pris part à des exercices du même genre, afin de les y faire paraître à leur avantage, procédé qui est loin de répondre aux besoins d'une instruction militaire générale. Des réunions annuelles ont en outre l'avantage qu'on n'est pas forcé d'appeler trop de troupes à la fois, ce qui permet d'exiger plus d'exactitude dans les détails sans nuire au but principal; on peut ainsi beaucoup mieux diriger le tout et exercer une surveillance plus complète. Les réunions annuelles exercent de plus un nombre proportionnellement plus grand d'officiers d'état-major, elles donnent au commissariat l'occasion plus fréquente de remplir ses fonctions, elles régularisent le budget, évitent une foule de dépenses accessoires, très considérables pour des réunions rarement répétées, et impriment surtout une activité nouvelle aux officiers et aux soldats, parce que leur tour de service est plus régulier, plus actif et parce qu'il est mieux prévu.

Mais il est douteux qu'un crédit de 150,000 fr. soit suffisant pour répéter chaque année de pareils exercices, et il faudra probablement augmenter cette somme et la porter à 200,000 fr., si le principe des réunions de troupes annuelles est adopté. Il faudra, du reste, faire encore des expériences, et remarquer que pour les armes spéciales qui prennent part aux concentrations de troupes, cet exercice sert de cours de répétition, ce qui permet d'obtenir de ce côté une notable économie. On pourrait probablement aussi, par une rotation régulière d'après laquelle les troupes seraient

appelées aux rassemblements, faire coïncider les cours de répétitions des bataillons à appeler avec les réunions de troupes. La Confédération réglerait alors, en commun avec les cantons, les dépenses occasionnées par leur mise sur pied.

Il sera, du reste, nécessaire de faire alterner de temps à autre les réunions avec des camps de tactique. Quelquefois aussi l'on pourra supprimer le rassemblement annuel, pour réunir l'année suivante un corps d'armée plus considérable. Il importera de déterminer avec soin les terrains de manœuvres, et de choisir, pour y réunir les troupes, des contrées qui semblent exposées de prime abord à l'attaque d'un ennemi.

8^e Instruction donnée à l'infanterie par les cantons.

Les plans d'instruction des cantons ont été communiqués au Département militaire, ainsi que l'exige la loi.

Après le préavis des inspecteurs, ils ont été approuvés avec ou sans observation. Il serait fort à désirer que tous les cantons présentassent ces plans au complet et en temps utile, afin qu'il fût possible d'en apprécier l'ensemble au commencement de l'année.

Les cantons s'efforcent de plus en plus de donner à l'infanterie l'instruction que la loi prescrit, et d'établir pour les cours de répétition de l'élite et de la réserve des tours de service réguliers. Quelques cantons cherchent encore, il est vrai, poussés par des considérations financières, à diminuer la durée de l'instruction. C'est pourquoi il faut signaler avec éloge les cantons qui font plus que la loi n'exige. Soleure, par exemple, instruit ses recrues pendant 35 jours, tandis que la loi n'exige que 28 jours pour l'instruction des fusiliers. Genève et Vaud sont dans le même cas : dans ce dernier canton, l'instruction des chasseurs est même portée jusqu'à 45 jours.

Les cantons ont instruit pendant l'année 1857, 11588 recrues. Les cours de répétition ont été fréquentés par 20367 hommes d'élite et 16272 hommes de réserve. Les cours de répétition doivent avoir lieu toutes les années ; s'ils sont bisannuels, leur durée est du double. La plupart des cantons suivent ce dernier système. La moitié au moins du contingent doit donc passer chaque année au cours de répétition. S'il n'en a pas été entièrement ainsi cette année, c'est parce que l'on a compté comme cours de répétition le service actif qu'un assez grand nombre de corps ont passé lors de la mise sur pied à cause de l'affaire de Neuchâtel.

Les inspecteurs se montrent en général satisfaits du choix des recrues, de l'habillement, de l'équipement, de l'armement, de l'instruction et de la discipline. Le tir à la cible est cependant encore négligé dans quelques cantons.

L'art. 66 de la loi militaire demande que la landwehr soit réunie chaque année pendant un jour au moins, pour être inspectée et exercée. Ces réunions ont eu lieu dans les cantons de Zurich, Lucerne, Bâle-ville, Bâle-campagne, Schaffousé, Appenzell Rh. Ext., St-Gall, Argovie, Thurgovie, Vaud et Genève.

e) *Subsides donnés à des officiers à l'étranger.*

Un certain nombre d'officiers de l'état-major fédéral ont été pourvus de lettres

de recommandation pour visiter des camps de manœuvres ou des établissements militaires à l'étranger ; ils ont reçu des subsides pris sur le crédit ouvert dans ce but.

M. le colonel fédéral *Ott* a assisté aux manœuvres d'automne qui ont eu lieu en Bavière et en Saxe, et M. le lieutenant-colonel *Herzog* à celles du Wurtemberg et de la Saxe.

MM. les lieutenants-colonels *Wehrli*, *Paravicini*, *Bachofen*, *Meyer* et M. le capitaine d'état-major *Mérian*, se sont rendus au camp de Châlons.

M. le major *Fornaro* a visité les établissements militaires piémontais.

Tous ces officiers ont présenté des rapports, en général fort intéressants, qui montrent qu'ils ont profité de l'occasion qui leur était donnée d'augmenter leurs connaissances militaires.

f) *Chevaux.*

1^e *Chevaux de la Confédération.*

Les chevaux de la Confédération ont, cette année encore, donné un résultat financier favorable.

Il y avait au commencement de l'année 45 chevaux, valant en capital	Fr. 23,380
La Confédération a pris, parmi les chevaux achetés pour la campagne, 37 chevaux, au prix d'estimation de	» 21,175
2 chevaux, au prix de dépréciation de	» 1,200
Bénéfice sur la vente de 4 chevaux	» 1,328
Mieux-value de 20 chevaux à la fin de 1857	» 1,320
	—————
	Fr. 48,403

Par contre, il faut porter au passif 10 chevaux vendus	Fr. 5,469
Perte sur le prix de 6 chevaux	» 2,209
2 chevaux péris	» 1,200
Moins-value de 8 chevaux	» 475
	—————
	» 9,353

A la fin de 1857, il restait donc 70 chevaux, valant Fr. 39,050

2^e *Service vétérinaire dans les écoles.*

L'on a procédé dans les diverses écoles à la taxe de 3,567 chevaux.

Il y a eu 840 cas de maladie ; 197 proviennent de blessures de selles ou d'équipement, et 26 de blessures de colliers ou de harnachement. Il y a eu 153 cas de gourme, dont 3 malignes, savoir : 3 cas de morve et 2 de farcins. Malgré le mauvais temps qu'il a fait sur plusieurs places d'instruction, et malgré d'autres circonstances défavorables, les cas de typhus et de colique ont été proportionnellement peu nombreux.

Ont été guéris et rendus à leurs propriétaires	241 chevaux.
Ont été dépréciés	564 »
Ont été pris pour compte et vendus à l'enchère	14 »
Ont péri ou ont été abattus	21 »
	—————
Total	840 chevaux.

On a payé 24,860 fr. de dépréciation pour les 564 chevaux dépréciés, ce qui donne une moyenne de 44 francs.

Les frais de vétérinaires et d'indemnité se sont élevés à 51,803 fr. 77, savoir :	
Frais d'estimation et de dépréciation	Fr. 3,237 90
Médicaments et traitements	» 8,075 29
Indemnités de dépréciation	» 24,860 —
Perte sur les chevaux vendus à l'enchère	» 5,641 58
Chevaux péris et abattus	» 9,989 —
	Fr. 51,803 77

En répartissant cette somme sur tous les chevaux qui ont été au service, l'on obtient une moyenne de 14 fr. 52 par cheval.

Le vétérinaire en chef exprime sa satisfaction sur la manière dont se fait le service vétérinaire ; il est surtout bien organisé dans les écoles de recrues de cavalerie, auxquelles assistent des vétérinaires d'état-major qui surveillent et instruisent les aspirants-vétérinaires et les cavaliers, et leur enseignent la connaissance du cheval et les soins qu'il faut lui donner.

V. — TRAVAUX TRIGONOMÉTRIQUES.

Atlas suisse.

L'on a terminé la triangulation des feuilles VIII et XXII ; l'on a commencé celle de la feuille XIII, dans le canton de Berne. Les levées de terrain ont eu lieu dans un circuit de soixante-huit lieues carrées ; trente lieues ont été levées à $\frac{1}{25000}$ pour les feuilles VIII et XII ; trente-huit lieues ont été levées à $\frac{1}{50000}$ pour les feuilles XIV, XIX et XXII. On a travaillé à la gravure des feuilles VIII, XII et XIX.

Si l'on n'a pu lever que trente-huit lieues carrées à l'échelle de $\frac{1}{50000}$, cela provient des difficultés accumulées que l'on rencontre en approchant des Hautes-Alpes. C'est à peine si l'on peut travailler pendant trois mois de la belle saison, et souvent les ingénieurs restent plusieurs jours à la même station, avant que les montagnes voisines se découvrent et qu'ils puissent se mettre à l'œuvre. Le but sera néanmoins atteint, et le mérite d'avoir vaincu les difficultés et accompli ce grand travail sera doublement grand pour notre pays.

VI. — FORTIFICATIONS.

Les travaux faits à *St-Maurice* se sont bornés, cette année, aux réparations ordinaires et à l'établissement d'un chemin qui conduit à la batterie du clocher, jusqu'alors inaccessible aux bouches à feu. L'exécution d'une nouvelle redoute que l'inspecteur du génie avait proposé de faire éléver à la droite de la route, près d'*E-vionnaz*, a dû être ajournée. Ce n'est que quand le tunnel et le chemin de fer seront finis près de *St-Maurice*, que l'on pourra voir quels sont les travaux devenus nécessaires pour compléter les fortifications ; on n'a pas négligé de demander aux Compagnies des garanties suffisantes.

Les travaux faits à *Bellinzona* sont plus importants ; les deux lunettes de *Valla* et *del Garof*, qui font partie de la ligne intérieure, ont été réparées de fond en com-

ble. Il sera nécessaire d'endiguer la Morobbia, pour protéger la redoute de Carbonera ; l'on a entamé des négociations avec le gouvernement du Tessin et avec les particuliers et les communes intéressés à cette correction.

Luziensteig n'a pas subi de changements. L'on opère en ce moment la levée d'un plan général de ce terrain militaire si important ; ce travail se fait à l'échelle de $\frac{1}{10000}$, avec les courbes horizontales et l'indication des distances.

Les travaux de fortification placés à la tête du pont d'Aarberg ont été depuis longtemps reconnus inutiles, et on a par conséquent vendu le terrain.

Les travaux construits à l'occasion du conflit de Neuchâtel près de Bâle, d'Eglisau et ailleurs sur la frontière septentrionale, ont été détruits, les uns immédiatement après la campagne, les autres conformément à l'arrêté pris par l'Assemblée fédérale le 3 août 1857 ; les redoutes n°s 9, 10 et 11, près de Bâle, et les deux batteries sur la rive droite du Rhin, près d'Eglisau, ont été seules conservées.

VII. — MISSIONS ET COMMISSIONS.

En 1856 déjà, le gouvernement de St-Gall avait exprimé le vœu que l'instruction militaire fût centralisée davantage encore, et que l'habillement fût simplifié. Les circonstances ont empêché d'examiner aussitôt ces questions. Après la prise d'armes de l'hiver de 1856 à 1857 et les expériences qui l'ont accompagnée, on a vu surgir de divers côtés beaucoup de propositions et de demandes d'amélioration ; une réunion d'officiers supérieurs qui a eu lieu à Arau a présenté des observations qui s'étendent sur toutes les branches de notre organisation militaire, et qui arrive à non moins de soixante propositions. M. le commandant en chef, de son côté, a fait suivre son rapport d'une série d'observations. Tous ces documents ont été renvoyés à l'examen d'une commission nombreuse, composée d'officiers supérieurs bien expérimentés. Cette commission a déjà, dans une première séance, pris connaissance des documents qui lui étaient fournis ; elle a séparé ce qui était important de ce qui avait moins de portée. Des commissions spéciales étudient maintenant chaque branche séparée, et elles élaborent des propositions.

Une autre commission a été chargée de faire des expériences avec le fusil inventé par l'armurier *Prélat*, et perfectionné dès-lors par lui et par M. le lieutenant-colonel *Burnand*. Cette commission devait examiner en outre si ce système pourrait s'appliquer avec succès à notre fusil de munition.

La commission a trouvé que ce système est, à la vérité, d'une grande simplicité, et qu'il présente, comparé à notre fusil d'infanterie, une portée beaucoup plus considérable ; mais elle ne juge pas l'invention encore assez perfectionnée pour qu'elle puisse être appliquée dès maintenant. M. Burnand a donc été invité à continuer ses recherches, et à en soumettre le résultat à de nouvelles expériences. Un essai qui a eu lieu dès-lors, en présence d'une sous-commission, n'a pas non plus été entièrement satisfaisant. On continue à donner à cette affaire toute l'attention qu'elle mérite, et on ne néglige rien pour assurer à notre infanterie une arme perfectionnée.

VIII. — PENSIONS.

Les réclamations relatives à des pensions ont été l'année dernière très nombreuses, comme cela arrive toujours après un armement considérable. La plupart des demandes portaient cependant plutôt sur des indemnités et des secours donnés une fois pour toutes, à des militaires tombés malades et incapables de travailler pendant quelque temps, que sur des pensions proprement dites.

Il n'a été demandé que sept pensions véritables ; après l'examen et le préavis de la commission des pensions, il a été accordé une pension de 180 fr., deux de 200 fr. et quatre de 250 fr. par an. Peut-être que quelques pensions doivent encore être accordées dans le courant de cette année, pour des cas qui n'étaient pas suffisamment connus pour pouvoir prendre une décision déjà cette année.

La commission des pensions s'est, de plus, occupée d'une révision des anciennes pensions ; sur sa proposition, deux pensions ont été portées de 100 à 140 fr., cinq autres ont été déclarées éteintes. Pour que ces révisions atteignent leur but et qu'il ne s'introduise pas peu à peu des abus, il importe de s'entourer de renseignements plus exacts et plus nombreux, sur les pensionnés, que cela n'a pu se faire jusqu'à présent. C'est pourquoi il a été fixé que toutes les fois qu'une nouvelle demande de secours ou de pension sera adressée, tout comme aux révisions annuelles des pensions, il sera envoyé aux pétitionnaires et aux pensionnés une feuille portant un certain nombre de questions, auxquelles ils devront répondre ; leurs réponses devront ensuite être attestées par des autorités déterminées. En outre, l'on aura soin de faire visiter de temps à autre les pensionnés par des officiers de l'état-major sanitaire ; ces visites seront faites surtout auprès de ceux dont l'état ne permettait pas, au moment où la pension leur a été accordée, de savoir si les suites de leurs blessures ou de leur maladie seraient de longue durée.

IX. — ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

La discipline des troupes a été si remarquable, que les tribunaux militaires n'ont eu qu'à se croiser les bras.

Aucun tribunal fédéral n'a fonctionné. Conformément à l'art. 209 de la procédure militaire fédérale, deux affaires ont été renvoyées aux tribunaux militaires cantonaux, savoir : Un vol commis par un soldat du bataillon grison n° 51 au retour de l'école centrale, et un délit d'insubordination dont s'était rendu coupable à la fin de la campagne un soldat du bataillon vaudois n° 50. Le premier a été condamné à 6 mois et le second à 18 mois de prison.

C. Service actif.

Nous devons maintenant encore faire mention de l'armement et de la campagne qui ont eu lieu au commencement de l'année 1857, à la suite des événements de Neuchâtel. Nous serons bref, puisque le commandant en chef de l'armée a déjà présenté un rapport spécial sur ce sujet.

Depuis que la Suisse est une nation, elle n'a jamais montré autant d'unité, ni déployé des forces si imposantes que pendant l'hiver de 1856-57.

Pour parer à toutes les éventualités, l'organisation de l'armée et la composition des états-majors ont été fixés à l'avance.

Neuf divisions ont été formées, ayant chacune l'effectif suivant :

- 1 compagnie de sapeurs ;
- 3 batteries attelées ;
- 1 compagnie de parc ;
- 2 compagnies de dragons ;
- 6 compagnies de carabiniers ;
- 12 bataillons d'infanterie.

L'infanterie et les carabiniers étaient répartis en 3 brigades égales.

L'on forma en outre :

Une brigade d'infanterie de réserve, composée de 4 bataillons et de 3 compagnies de carabiniers ;

Une réserve d'artillerie comprenant 17 batteries, au nombre desquelles étaient les batteries de gros calibre ; cette réserve comprenait également les batteries à fusées et 3 compagnies de parc ; elle était répartie en 5 brigades, destinées à être employées suivant les besoins ;

Une réserve de cavalerie, avec 16 compagnies de dragons, réparties en 3 brigades :

- 3 compagnies de sapeurs ;
- 6 compagnies de pontonniers ;
- 12 compagnies d'artillerie de position ;
- 17 compagnies de carabiniers ;
- 3 demi bataillons, et
- 21 compagnies détachées d'infanterie, restaient à disposition.

L'armée ainsi divisée avait un effectif de 104,500 hommes, 9,000 chevaux et 282 pièces de campagne.

L'élite et la réserve fédérale n'étaient point réparties séparément dans des corps distincts, mais représentées toutes les deux dans chaque division de l'armée ; la réserve ne devait être mobilisée que lorsque les divisions seraient mises au complet. Il devint ainsi plus facile de composer les grandes unités tactiques d'une manière passablement homogène au point de vue de la langue, et de disséminer en même temps entre plusieurs divisions les troupes d'un même canton, afin d'éviter qu'en cas de combat les pertes tombassent sur une seule contrée.

Nous désignâmes éventuellement pour le commandement des diverses fractions de l'armée :

Commandant en chef du génie : le colonel fédéral Buchwalder ;
de l'artillerie : le colonel fédéral Fischer ;

Commandant de la I^{re} division : le colonel fédéral Veillon, Charles ;

» » II^e » » » Veillon, Frédéric ;
» » III^e » » » Bourgeois ;
» » IV^e » » » Kurz ,

Commandant de la	V ^e division : le colonel fédéral	Ziegler ;
»	VI ^e »	» Egloff ;
»	VII ^e »	» Salis, Edouard ;
»	VIII ^e »	» Zimmerli ;
»	IX ^e »	» Bontems ;

Commandant de la réserve d'artillerie : le colonel fédéral Denzler ;
» » de cavalerie : » » de Linden.

Le commissaire des guerres en chef, *Abys*, a été placé à la tête de l'administration militaire ; le médecin en chef, *Flügel*, a dirigé le service de santé, et le colonel *de Gonzenbach* a remplacé l'auditeur en chef dans la direction de l'administration de la justice.

Les événements étant devenus plus sérieux, nous appelâmes au service, le 20 décembre 1856, une partie des divisions N^os III et V, c'est-à-dire 7,500 hommes et 500 chevaux de la III^e division, et 7,300 hommes et 500 chevaux de la V^e division. Ces troupes furent dirigées sur le Rhin. Nous invitâmes en même temps les cantons à mettre de piquet toutes les troupes appartenant à l'élite et à la réserve fédérale, et à organiser leur landwehr.

Quelques jours après, l'on mit sur pied les états-majors des divisions n^os I, II, IV, VI et VIII, qui furent cantonnés dans des postes d'observation en arrière du Rhin. La ligne du Rhin elle-même fut occupée par les deux divisions mises sur pied ; la troisième forma un cordon depuis Bâle jusqu'à l'embouchure de l'Aar, et la cinquième depuis ce point jusqu'au lac de Constance.

Nous fixâmes surtout notre attention sur les moyens de fortifier les positions frontières les plus importantes. Les travaux furent immédiatement commencés au Petit-Bâle, et furent conduits avec autant de vigueur que d'intelligence et de rapidité par M. le colonel fédéral *Delarageaz*. L'on commença aussi à fortifier d'autres points, et spécialement Schaffhouse et Eglisau, où plusieurs travaux furent exécutés.

Le 30 décembre, l'Assemblée fédérale approuva les mesures qui avaient été prises, nous ouvrit un crédit illimité pour la défense nationale, et désigna comme commandant en chef de l'armée le général *Dufour* et comme chef de l'état-major général le colonel fédéral *Frey-Herosée*. Le général désigna comme adjudant-général le colonel *Frey*, de Brugg.

Le général ayant désiré que les corps d'observation fussent renforcés, l'on mit sur pied une partie de la I^e, de la IV^e et de la VI^e division. Ces nouvelles troupes entrèrent en ligne sans croisement, avec promptitude et avec régularité ; elles étaient fortes de 14,500 hommes avec 660 chevaux, et portèrent l'effectif total des troupes sous les drapeaux à environ 29,300 hommes et 1660 chevaux. La III^e division reçut l'ordre de prendre des cantonnements serrés entre Bâle et Rheinfelden. La V^e division, dont l'aile gauche touchait à l'aile droite de la III^e, se concentra entre la Töss et Diessenhofen. La I^e et la IV^e divisions entrèrent dans l'espace laissé vide ; la IV^e division prit position entre Rheinfelden et l'Aar, et la I^e entre

l'Aar et la Töss ; la VI^e division forma l'extrême droite entre Diessenhofen et Rorschach.

Des équipages de ponts furent dirigés sur Bâle et Schaffhouse. Chacune de ces places devant être fortement armée, fut placée sous le commandement spécial d'un commandant de l'artillerie. 300 pièces de position, pour la plupart de gros calibre, étaient prêtes pour armer les ouvrages de Bâle, de Schaffhouse, d'Eglisau, etc. L'on prit des mesures pour armer quelques-uns des bateaux à vapeur naviguant sur le lac de Constance.

La Suisse ainsi préparée attendait calme et résolue que les événements se déroulassent. Les commandants de troupes procédaient à de nombreuses inspections, et les troupes elles-mêmes s'exerçaient activement.

Bientôt cependant les circonstances prirent une tournure plus pacifique ; les décisions adoptées le 16 janvier par l'Assemblée fédérale éloignaient toute perspective de guerre. L'on prit aussitôt des mesures pour opérer le licenciement des troupes. Il eut lieu successivement ; le 1^{er} février les derniers corps reprenaient le chemin de leurs foyers, et le 10, l'état-major lui-même était dissous.

Ainsi se termina cette campagne entreprise au milieu de l'enthousiasme et du dévouement de l'armée et du peuple. L'attitude énergique gardée par la Suisse unanime lui a valu les sympathies des nations qui l'entourent. L'armée a su se pénétrer de l'importance de ses devoirs ; elle n'a pas pu, il est vrai, donner carrière sur le champ de bataille à son ardeur belliqueuse ; mais son calme, sa résolution et sa discipline lui ont valu la confiance du pays tout entier, et ont attesté ce qu'elle pourrait faire au jour où la patrie serait menacée. *(Fin.)*

BIBLIOGRAPHIE.

APERÇU DE L'ENSEMBLE DE LA BIBLIOGRAPHIE MILITAIRE¹ (*Suite*).

de Hoyer. — Littérature de la science et de l'histoire de la guerre. Avec continuation de 1850-41, par J.-G. de Hoyer. Intitulée aussi : Bibliothèque portative pour officiers, ou : Enseignement populaire de l'art de la guerre, à la portée de tout le monde. Collaboré et publié par une société d'officiers prussiens, sous la direction de la rédaction du journal périodique pour l'art, la science et l'histoire de la guerre. Vol. II avec supplément. Berlin, chez Herbig. 1832-40. petit in-8 ou grand in-16. XIV, 648 pgs. et XII 191 pgs. Prix : 2 thalers 10 gros.

Il existe une sorte de précurseur de cette littérature dans « l'Aperçu historique de la littérature militaire » dans l'Hermès ou Annuaire critique de la littérature ; Vol. XXXII. 1829. Vol. XXXIV. 1830. Vol. XXXV. 1831.

1832-48. Münchener Hauptconservatorium.

Conservatoire principal de Munich. — Catalogue des cartes et plans qui se trouvent au Conservatoire royal principal de l'armée. Munich. 1832. in-8. Une feuille

¹ Traduit du *Neuer Anzeiger für Bibliographie* de M. Petzholdt, n° 9 et 10 de 1857.